

avec les vieilles habitudes d'économie rustique : sa toile est un peu rude, mais excellente à l'usage, blanchie sur le pré sans l'emploi d'aucun produit chimique, et pure de tout mélange frauduleux. L'une des misères de la profession, pour lui et ses concurrents qui travaillent à façon pour les fabriques, est l'insalubrité des ouvriers, souvent de vraies caves, où est installé leur métier, parce que la fraîcheur est favorable à cette fabrication ; les logis sont parfois bien mal éclairés, quoique Etienne Boileau, dans les statuts de 1281, déclare qu'il n'y a d'œuvre « loial » que celle qui est faite à la lueur du jour, et défende le travail de nuit « fait à la chandelle ».

Si l'on prend le terme de tisserand dans son acception la plus générale, on peut l'étendre à tous les ouvriers qui font usage de la navette ; pourtant, les mêmes statuts, qui furent renouvelés sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, n'attribuent le nom de tisserands qu'à deux corporations : celle des tisserands toiliers, et celle des tisserands drapants, futainiers, baseniers, qui fabriquent soit le drap, soit les divers lainages. Les tapissiers de haute et basse lisse, les ouvriers dits « de la grande navette », faisant le drap d'or, d'argent, de soie, ne sont pas plus considérés comme tisserands que les ouvriers de la petite navette ou « tissutiers rubaniers ». — On trouvera, à l'art. ART, p. 1467 et suiv., et aux art. COMMERCE et TISSU, l'histoire des progrès successifs du tissage et de son rôle dans la vie économique au moyen âge et aux temps modernes.

TISSERAND. Le tissage, art de Minerve, tel qu'il se pratiqua dans le ménage grec ou romain au moyen du métier primitif, fut considéré comme une occupation réservée aux femmes, et Hérodote, voyageant en Égypte, n'y vit pas sans étonnement les hommes se livrer à un travail qui lui paraissait indigne de leur sexe. Même lorsque la confection des étoffes devint l'objet d'une exploitation industrielle, les femmes, des esclaves en général, continuèrent à être employées dans le monde gréco-romain, si bien que les codes de Théodose et de Justinien désignent l'atelier de tissage sous le nom de *gynæcum*, et le maître ou le surveillant de ces fabriques est appelé *gyneciarius* ; il en fut de même chez les Barbares, qui exploitèrent ce qu'ils ne détruisirent pas de la société antique.

Aujourd'hui, notre mot de tisserand n'a même pas de forme féminine pour traduire le grec *ὑφαντρία*, ou le latin *textric*, et les millions d'ouvriers qui, en Europe ou en Amérique, battent le métier à tisser ou gouvernent les machines simplificatrices de la main-d'œuvre, ne se font aider par des femmes que pour les détails accessoires de leur travail. Notre tisserand proprement dit est le tisserand de linge, le « tellier » ou « toilier » d'autrefois, le « musquinier » de l'Artois et de la Picardie, qui, à la tête d'un métier, met en œuvre chez lui le chanvre, le lin ou le coton que lui ont confié les fabricants : malgré les empiétements du travail mécanique, ces artisans se comptent encore par milliers dans les centres manufacturiers ou leurs banlieues. Quant au tisserand de village, celui auquel les fileuses de la campagne, bien rares de nos jours, confient leur fil, il est sur le point de disparaître.